



Collecte et Valorisation des Ordures Ménagères

Rapport d'activité 2018

Sommaire

<u>Introduction</u>	p. 3
<u>I/ Présentation générale du service</u>	
1.1 <i>Création et compétences</i>	p. 4
1.2 <i>Territoire desservi</i>	p. 4
1.3 <i>Moyens humains</i>	p. 6
1.4 <i>Equipements</i>	p. 6
<u>II/ Indicateurs Techniques</u>	
2.1 <i>Généralités</i>	p. 7
2.2 <i>Tonnages 2018</i>	p. 8
2.3 <i>Collecte des ordures ménagères</i>	p. 9
2.4 <i>Collecte des emballages ménagers</i>	p. 10
2.5 <i>Collecte du verre</i>	p. 11
2.6 <i>Collecte des encombrants</i>	p. 11
2.7 <i>Collecte des cartons</i>	p. 11
2.8 <i>Les déchèteries</i>	p. 11
2.9 <i>Traitement</i>	p. 16
2.10 <i>Vente de composteurs</i>	p. 17
<u>III/ Indicateurs Financiers</u>	
3.1 <i>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)</i>	p. 17
3.2 <i>Redevance Spéciale et Redevance Camping</i>	p. 18
3.3 <i>Budget</i>	p. 19
<u>IV/ Communication</u>	
4.1 <i>Communication orale</i>	p. 22
4.2 <i>Communication écrite</i>	p. 22
<u>V/ Perspectives</u>	p. 22

Introduction

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le président et le vice-président délégué de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois ont le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité du service Collecte et Valorisation des déchets pour l'année 2018.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

I/ Présentation générale du service

1.1 Création et compétences

La Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM), créée au 1^{er} janvier 2017, est issue de la fusion transformation de 3 ex communautés de communes :

- La Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (CCMTO)
- La Communauté de Communes du Montreuillois (CCM)
- La Communauté de Communes Opale Sud (CCOS)

La CA2BM a pour compétence obligatoire la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion des déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets ménagers et assimilés collectés et traités par la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois proviennent des ménages, des artisans-commerçants et, pour partie, des PME/PMI, des hôpitaux, des campings, des PRL (Parcs Résidentiels de Loisirs) et des services techniques des communes collectées.

1.2 Territoire desservi

La CA2BM comprend 67 235 habitants (population INSEE MUNICIPALE 2016) répartis sur 46 communes. Ce territoire s'étend sur 409,12 km² avec une densité de 164 habitants au km².

Répartition de la population de la CA2BM

COMMUNE	Population INSEE MUNICIPALE 2016
<i>Airon-notre-Dame</i>	206
<i>Airon-saint-Vaast</i>	194
<i>Attin</i>	709
<i>Beaumerie-Saint-Martin</i>	389
<i>Berck-sur-Mer</i>	14 835
<i>Bernieulles</i>	197
<i>Beutin</i>	476
<i>Brexent-Enocq</i>	685
<i>Calotterie (La)</i>	647
<i>Camiers</i>	2 636
<i>Campigneulles-les-Grandes</i>	314
<i>Campigneulles-les-Petites</i>	581
<i>Colline-Beaumont</i>	133
<i>Conchil-le-Temple</i>	1 127
<i>Cormont</i>	328
<i>Cucq</i>	5 128
<i>Ecuire</i>	775
<i>Estrée</i>	294
<i>Estréelles</i>	367
<i>Etaples</i>	11 158
<i>Frencq</i>	803
<i>Groffliers</i>	1 463
<i>Hubersent</i>	250
<i>Inxent</i>	174
<i>Lefaux</i>	247
<i>Lépine</i>	271
<i>Longvilliers</i>	259
<i>Madelaine-sous-Montreuil (la)</i>	170
<i>Maresville</i>	93
<i>Merlimont</i>	3 220
<i>Montcavrel</i>	399
<i>Montreuil</i>	2 148
<i>Nempont-saint-Firmin</i>	174
<i>Neuville-sous-Montreuil</i>	658
<i>Rang-du-Fliers</i>	4 168
<i>Recques-sur-Course</i>	283
<i>Saint Aubin</i>	266
<i>Saint Josse</i>	1 160
<i>Sorris</i>	722
<i>Tigny-Noyelle</i>	169
<i>Touquet-Paris-Plage (Le)</i>	4 475
<i>Tubersent</i>	494
<i>Verton</i>	2 296
<i>Waben</i>	423
<i>Wailly-Beaucamp</i>	1 019
<i>Widehem</i>	252
CA2BM	67 235

1.3 Moyens humains

Le service de collecte et valorisation des déchets est composé de 58 collaborateurs répartis comme suit :

Administratif	<ul style="list-style-type: none">- 1 responsable de service- 1 responsable adjoint- 3 secrétaires- 1 coordonnateur des ambassadeurs de tri- 3 ambassadeurs de tri- 2 animateurs de tri
Personnel de collecte	<ul style="list-style-type: none">- 1 responsable de collecte- 9 chauffeurs- 1 chauffeur-ripeur contractuel- 16 ripeurs (dont 4 contractuels)
Personnel de déchèteries	<ul style="list-style-type: none">- 1 responsable déchèteries- 1 responsable adjoint de déchèteries- 4 chauffeurs (dont 1 contractuel)- 14 gardiens (dont 3 contractuels)

1.4 Équipements

Pour exercer cette compétence, la CA2BM dispose :

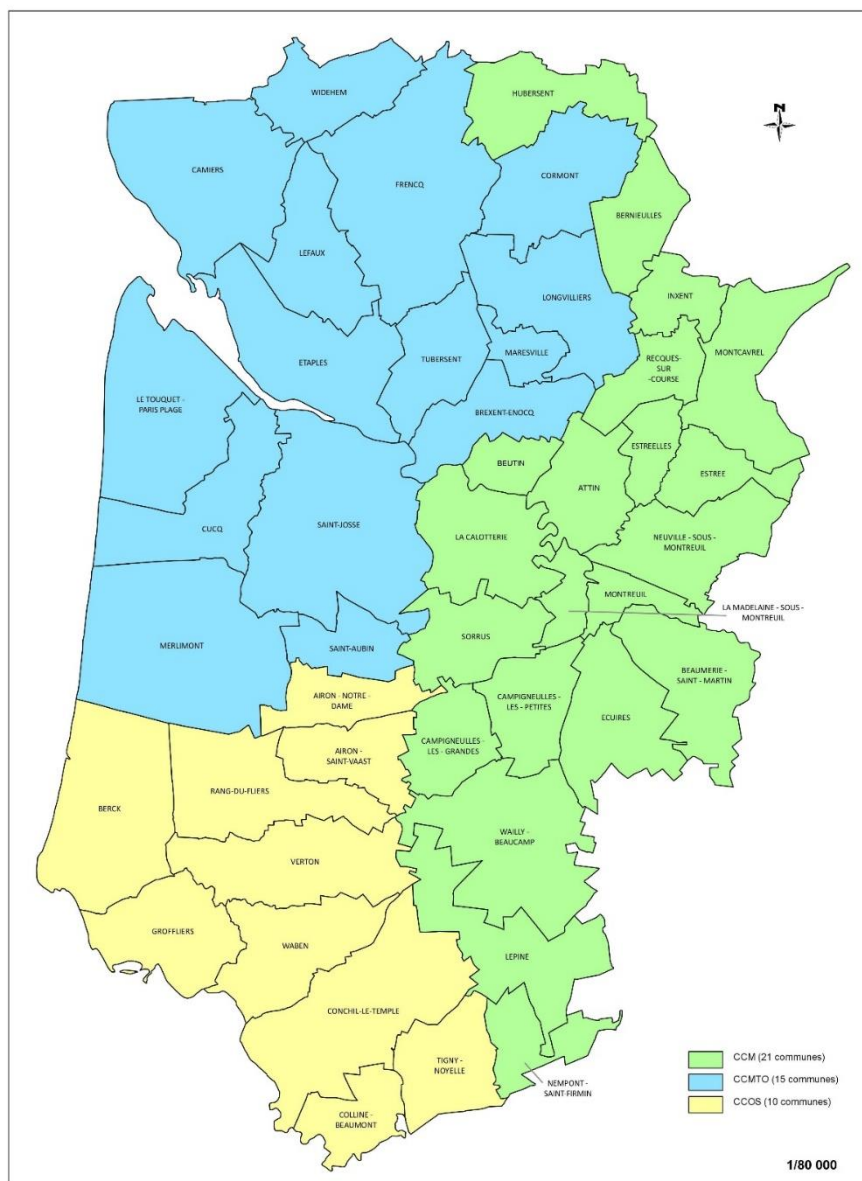
- de **trois déchèteries**, situées à Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer, et Etaples-sur-mer,
- d'un **site de transfert**, à Verton, acceptant uniquement les déchets verts,
- d'une flotte de véhicules dont **8 bennes (BOM)** et **2 micro-bennes** pour assurer la collecte, **1 véhicule** plateau pour les encombrants ainsi que **4 camions** de transport, une **remorque** porte-caissons et **2 compacteurs mobiles**, également tracteurs de benne,
- de **4 véhicules de service** : deux fourgons et deux véhicules légers,
- d'un **manuscopic** avec godet et fourche,
- d'une **flotte de 80 bennes métalliques**, **6 bennes de compaction ordures ménagères** et **3 bennes de compaction emballages** d'environ 30 m³,
- d'un **parc de conteneurs** pour la dotation ou le renouvellement des bacs des usagers,

II/ Indicateurs Techniques

2.1 Généralités

Le territoire communautaire regroupe trois anciennes communautés de communes :

- l'ex Communauté de Communes du Montreuillois (ex CCM en vert sur la carte) collectée par le prestataire privé Vallière, basé à Beaumerie-Saint-Martin,
- l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (ex CCMTO en bleu sur la carte) collectée par le prestataire privé Véolia, basé au Touquet,
- l'ex Communauté de Communes Opale Sud (ex CCOS en jaune sur la carte) collectée en régie.



Les flux collectés et les fréquences de collecte varient selon les territoires et s'adaptent notamment au contexte touristique saisonnier.

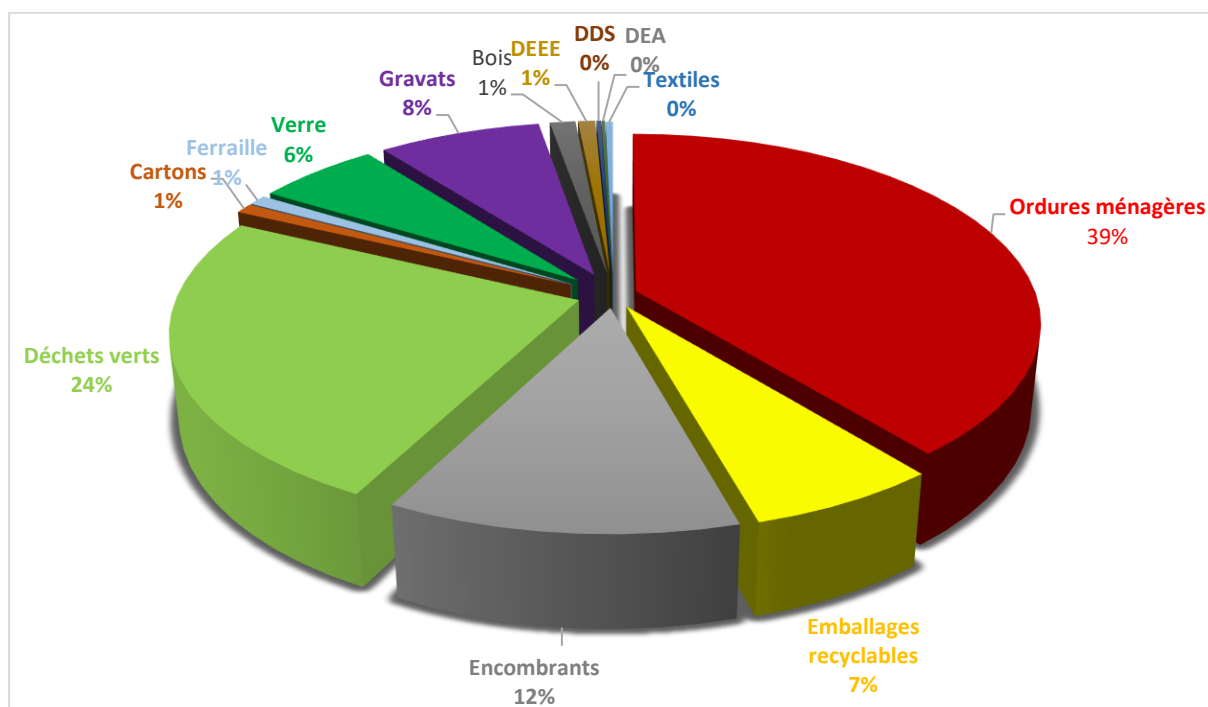
2.2 Tonnages 2018

Les tonnages présentés ci-dessous comprennent les tonnages collectés en porte à porte et en déchèteries.

Nature des déchets	Tonnages 2017 CA2BM	Production 2017 Kg/an/hab.	Tonnages 2018 CA2BM	Production 2018 Kg/an/hab.
Ordures ménagères	29 260,40	435,19	29 454,91	438,09
Emballages recyclables*	5 357,68	79,68	4 927,62	73,29
Encombrants	8 047,80	119,69	8964,44	133,33
Déchets verts	18 412,73	273,85	18 459,32	274,55
Cartons	609,79	9,06	631,90	9,40
Ferraille	621,93	9,25	655,30	9,75
Verre	4 221,70	62,79	4 351,40	64,72
Gravats	5 648,91	84,01	5 789,32	86,11
Bois	1 275,39	18,96	911,50	13,56
Placoplâtre	83,88	1,24	81	1,2
Biodéchets	87,90	1,30	69,42	1,03
DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique)	552,01	8,21	611,20	9,09
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	102,26	1,52	157,65	2,34
DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)	128,66	1,91	122,95	1,83
Textiles	266,24	3,95	257,99	3,84
Piles et accumulateurs	1,71	0,02	1,735	0,02
TOTAL	74 678,99	1 110,71	75 447,65	1 122,15

**dont environ 19,37 % de refus*

Répartition des volumes de déchets 2018



2.3 La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées en **porte à porte** en bacs hermétiques gris anthracite de 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et en conteneurs de 4 roues (660, 770 et 1 100 litres).

49 colonnes enterrées d'apport volontaire (de 4 ou 5 m³ selon les sites), accueillent également les ordures ménagères du territoire.

2.4 La collecte des emballages ménagers

Elle est réalisée en **porte à porte** sur l'ensemble du territoire à l'aide de bacs hermétiques 2 roues (120, 140, 240 et 340 litres) et de conteneurs de 4 roues (660 ou 770 litres).

63 containers d'apport volontaire (29 enterrés et 34 aériens), d'un volume de 4 ou 5 m³ selon les sites, accueillent également les emballages ménagers recyclables.

Le flux « Emballages Ménagers » est composé de **bouteilles et flacons en plastique**, de **boîtes et canettes en acier ou en aluminium**, de **briques alimentaires**, de **cartonnettes**, de **journaux**, de **magazines** et de **papiers**.



Ce flux est emmené directement aux centres de tri de Beaurainville ou de Desvres (centre de tri destinataire des emballages de l'ex CCM jusqu'au 31 mars 2018) où les emballages sont triés en 8 principaux flux, le verre étant directement acheminé sur le site de recyclage de Wingles.

Un délestage est réalisé en juillet et août vers le centre de tri d'Anzin (SUEZ) pour les emballages provenant de l'ex CCMT0.

⇒ **Caractérisation et refus**

Dans le cadre de leur contrat avec CITEO (fusion entre ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO), les collectivités sont soumises à la réalisation de caractérisations des emballages collectés.

Il s'agit de prélèvements réalisés par le centre de tri à l'arrivée du camion permettant de calculer au plus précis la clé de répartition pour chacune des collectivités du centre de tri et de faire ressortir un taux de refus (proportion d'indésirables).

Pour l'année 2018, les caractérisations effectuées ont donné un taux de refus moyen de 19,37 %

2.5 La collecte du verre

La collecte du verre est réalisée sous forme **d'apport volontaire** sur les territoires des ex Communautés de Communes du Montreuillois et Opale Sud **et en porte à porte** à l'aide de bacs à roulettes 140 litres sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

Le flux « Verre » est composé de **bouteilles**, de **canettes** et de **pots en verre**.

284 colonnes, dont 30 enterrées, sont réparties sur le territoire de la CA2BM.

Les tonnages de collecte de l'année 2018 (4351,40 t) donnent un ratio de **64,72 Kg/habitant**.

A titre de comparaison, les ratios verre 2018 communiqués par CITEO (ex ECO EMBALLAGES) sont les suivants :

- Pas-de-Calais : 41kg/an/hab.
- Hauts-de-France : 35,9 kg/an/hab.
- France : 31,9kg/an/hab.

2.6 La collecte des encombrants

Les déchets appelés encombrants sont des déchets tels que **mobilier**, **litterie** et **ferraille**.

La collecte se fait sur rendez-vous selon l'organisation suivante :

- ex Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale : Sté VEOLIA
- ex Communauté de Communes du Montreuillois : Sté CleanRécupMetal
- ex Communauté de Communes Opale Sud : Régie de collecte

2.7 La collecte des cartons

Les professionnels du territoire bénéficient d'une collecte en porte à porte des cartons. Cette collecte a lieu deux à trois fois par semaine selon les secteurs et la période de l'année.

En 2018, **317,39 tonnes de cartons** (175 t pour l'ex CCOS et 142,39 t pour l'ex CCMTO) ont été collectées en porte à porte.

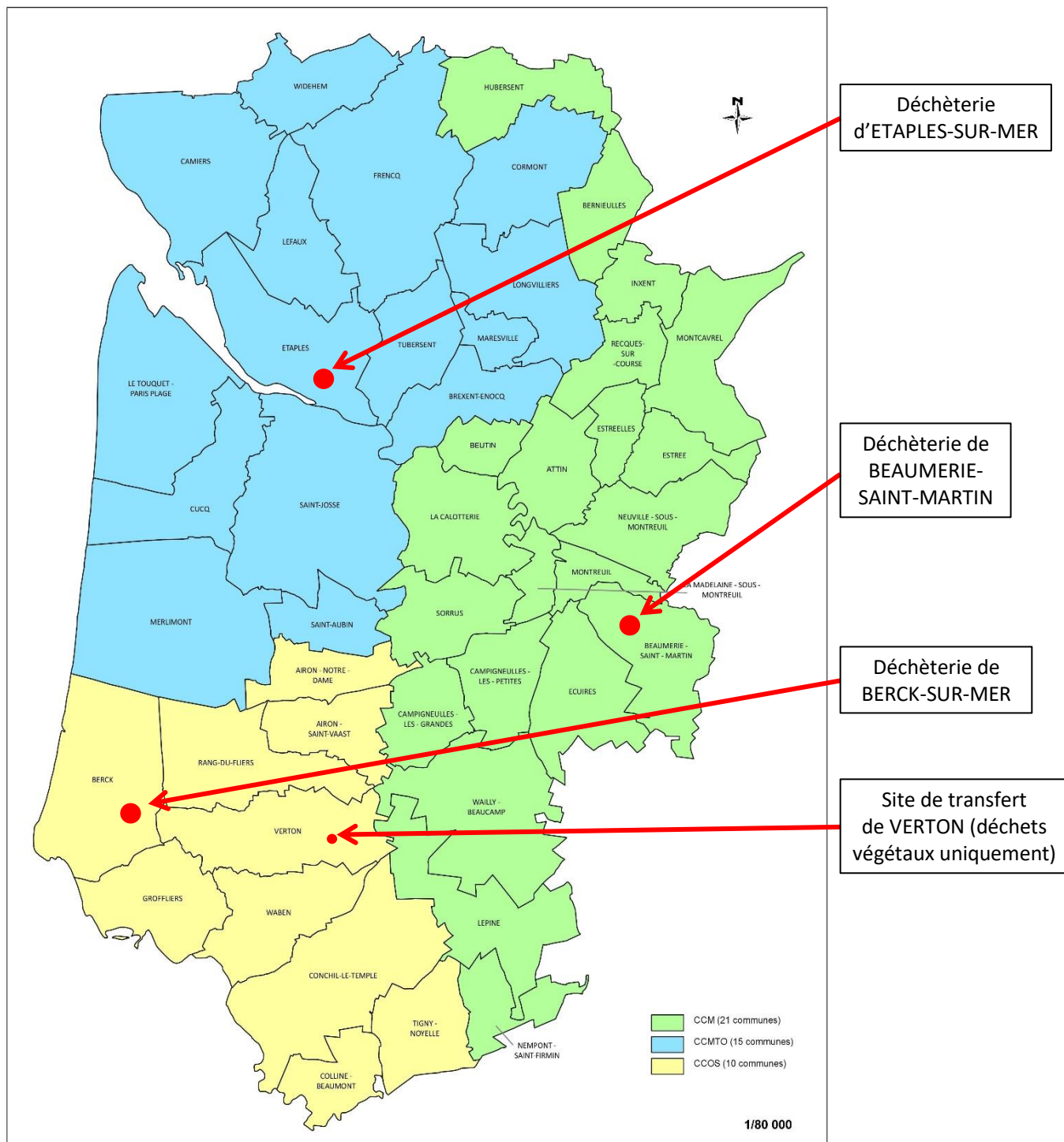
2.8 Les déchèteries

Les déchèteries de la communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois sont situées sur les communes de Beaumerie-Saint-Martin, Berck-sur-Mer et Etaples-sur-Mer. Elles accueillent les habitants et les artisans-commerçants de toutes les communes adhérentes sur présentation d'un justificatif de domicile, d'une carte d'accès ou sur reconnaissance de la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les prestations d'enlèvement et de transport des bennes vers les filières de traitement sont réalisées par :

- la Sté VEOLIA pour la déchèterie d'Etaples
- les Stés ASTRADÉC et VALLIERE pour la déchèterie de Beaumerie-Saint-Martin
- la régie pour la déchèterie de Berck

Les déchèteries de la CA2BM



Site de Beaumerie-Saint-Martin

Déchets acceptés :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bois,
- Placoplâtre,
- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture

	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9H – 12H	14H – 17H	9H – 12H	14H – 18H
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche	Fermé		Fermé	

Site de Berck

Les utilisateurs sont répartis sur deux sites distincts :

❖ **Un site pour particuliers**, où sont acceptés les déchets suivants :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture pour les particuliers

	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30	8h30 – 12h30	13h30 – 18h30
Mardi		Fermé		Fermé
Mercredi		13h30 – 17h30		13h30 – 18h30
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche	Fermé		Fermé	

❖ **Un site pour professionnels**, où sont acceptés :

- Verre,
- Gravats,
- Déchets verts,
- Ferraille,
- Cartons,
- Encombrants.

Horaires d'ouverture pour les professionnels

	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30	8h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Mardi		Fermé		Fermé
Mercredi		13h30 – 17h30		14h00 – 18h00
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche	Fermé		Fermé	

Site d'Étaples

Déchets acceptés :

- Déchets verts,
- Ferraille,
- Encombrants,
- Gravats,
- Tout venant,
- Verre,
- Cartons,
- Bois,
- Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)
- Bouteilles plastiques, journaux-magazines, papiers,
- Déchets Diffus Spécifiques (DDS),
- Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (D3E),
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange,
- Batteries,
- Piles,
- Cartouches d'encre, toner,
- Ampoules électriques, tubes néons
- Textiles
- Radiographies

Horaires d'ouverture

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
	Matin	Après-midi
Lundi	8H30 – 12H	13H30 – 18H
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		
Dimanche		Fermé

Site de Verton

Le site de transfert de Verton réceptionne exclusivement les **déchets verts**. Il est fermé en décembre et janvier.

Horaires d'ouverture

Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre et du 1 ^{er} février au 31 mars	Samedi 13h30 - 17h00
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, Mercredi, Samedi 13h30 - 18h00

Unités de Traitement

Matériaux	Traitement	Société	Localisation
Ordures Ménagères	Méthanisation/Enfouissement	IKOS	Bimont (62650)
		SUEZ	Dannes (62187)
Encombrants	Méthanisation/Enfouissement	IKOS	Bimont (62650)
		ASTRADEC / SUEZ	Beaumerie / Dannes
Déchets Verts	Compostage	AGRIOPALE SERVICES	Cucq (62780)
		ASTRADEC	Beaumerie-Saint-Martin (62170)
Emballages	Tri	SMTT	Beaurainville (62990)
		Com de Com Desvres Samer	Desvres (62240)
Verre	Recyclage	OI MANUFACTURING	Wingles (62410)
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Transfert/Valorisation selon le type	CHIMIREC	Ecques (62129)
Déchets d'équipement électrique et électronique (D3E)	Recyclage, valorisation énergétique ou élimination spécialisée selon le type	Éco Systèmes	Lesquin (59810)
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Recyclage, valorisation énergétique selon le type	Ecomobilier	

Les déchets ultimes envoyés vers les centres de Bimont (IKOS) et Dannes (SUEZ) sont valorisés énergétiquement : les biogaz servent au fonctionnement de turbines, permettant la production d'énergie électrique. Cette énergie est introduite dans le réseau de distribution.

Le flux « Emballages Ménagers » est envoyé vers les centres de tri du Syndicat Mixte de Traitement et de tri (SMTT) à Beaurainville et de la Communauté de Communes Desvres/Samer pour y être trié avant l'envoi des matériaux dans leur filière de recyclage respective.

Tonnages valorisés (expédiés vers les filières de recyclages)

FLUX DE MATIERE	TONNAGE
ACIER	178.75
ALUMINIUM	24.672
ELA (Emballages Liquides Alimentaires)	36.320
EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	1018.93
Gros de Magasin	579.507
JRM (Journaux Revues Magazines)	1572.122
PEHD (PolyEthylène Haute Densité)	137.3
PET Clair (PolyEthylene Terephthalate)	317.1
PET Foncé	61.05
VERRE	4351,40
TOTAL	8 277.15

2.10 Vente de composteurs

Dans le cadre de la réduction des déchets, la collectivité propose à ses usagers des **composteurs d'environ 350 litres et 600 litres** aux prix respectifs de 10 € et 20€.

En 2018, 50 composteurs de 350 litres et 30 composteurs de 600 litres ont été vendus.

III/ Indicateurs Financiers

3.1 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les taux de TEOM 2018 établis sur le territoire de la CA2BM sont définis comme suit :

- **Zone 1** composée des communes faisant partie de l'ex CCMT0 : **10,70 %**
- **Zone 2** composée des communes faisant partie de l'ex CCOS : **12,34 %**
- **Zone 3** composée de la commune de Montreuil-sur-Mer faisant partie de l'ex CCM : **13,25 %**
- **Zone 4** composée des autres communes faisant partie de l'ex CCM (à l'exception de la commune de Montreuil-sur-Mer) : **12,56 %**

3.2 Redevance Spéciale et Redevance Camping

Une **redevance spéciale** (RS) est appliquée auprès des professionnels de **l'ex CCM et de l'ex CCOS**.

La redevance spéciale est basée sur le volume d'ordures ménagères produites (emballages recyclables collectés gratuitement) au tarif de :

- 0.03033 € le litre sur le territoire de l'ex CCOS (exonération de la TEOM en contrepartie)
- 0.025 € le litre sur le territoire de l'ex CCM (maintien de la TEOM)

Elle concerne les professionnels produisant plus de 240 litres d'ordures ménagères par semaine.

Une **redevance camping** est appliquée auprès des campings de **l'ex CCMTO** au tarif de 48 € l'emplacement.

En 2018, 182 professionnels étaient soumis à redevance spéciale (ex CCOS et ex CCM) et 15 à la redevance camping (ex CCMTO).

Les recettes étaient les suivantes :

- Redevance Spéciale : 435 871,49 €
- Redevance Camping : 122 016 €

Parallèlement, une redevance est appliquée aux campings de l'ex CCOS venant déposer eux-mêmes leurs déchets en déchèterie de Berck, au tarif 2018 de 112,01 € la tonne, ce qui représente une recette pour l'année 2018 de 22 683,08 €.

3.3 Budget service collecte et valorisation des déchets

Le budget 2018 se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses	
Eau et assainissement	806,28
Electricité	16 164,36
Carburants	145 593,84
Alimentation	1610,65
Fournitures diverses	20 194,11
Fournitures entretien	1 164,73
Petit équipement	19 204,69
Fournitures de voirie	3712,80
Vêtements de travail	31 709,46
Fournitures administratives	1681,03
Contrats prestations de service	9 224 803,82
Locations immobilières	3000
Locations mobilières	11 949,49
Entretien constructions OM	31 391,67
Entretien matériel transport	134 147,63
Entretien autre matériel	10 719,58
Maintenance	33 625,12
Assurance	27 719,48
Etude	44 916
Documentation	61
Frais de formation	1160
Indemnités au comptable et au régisseur	721,45
Honoraires	13 326,95
Frais insertion	3348
Frais impression	1836
Frais de déplacement	408,09
Frais de missions	140,22
Frais de réceptions	277,64
Frais d'affranchissement	0,75
Frais de télécommunications	8501,4
Frais de nettoyage des locaux	2410,04
Frais d'affranchissement	688,97
Taxes foncières	4655
Taxes véhicules	5042,76
Autres services extérieurs	2680,07
Personnel affecté par le groupement	317 299,83
Personnel affecté par la commune	11 067,34
Cotisations au CNFPT et au CDG	18 051,92
Rémunération personnel titulaire	904 973,32
NBI SFT	29 757,79
Autres indemnités personnel titulaire	213 037,59
Rémunération personnel non titulaire	199 426,25
Autres emplois d'insertion	16 331,84

Cotisations à l'URSSAF	197 508,94
Cotisations aux caisses de retraite	293 054,51
Cotisations aux ASSEDIC	10 234,03
Cotisation assurance personnel	32 110,69
Versements aux autres œuvres sociales	11 398
Médecine du travail	6 044,09
Créances éteintes	680
Contribution au syndicat mixte de tri	1 367 567,45
Intérêts emprunts	25 344,38
Titres annulés	548,75
Valeurs comptables des immobilisations cédées	13 293,14
Différences sur réalisations	3 533,2
Dotations aux amortissements	656 142,6
Total Dépenses	14 136 606,54

Recettes	
Excédent fonctionnement reporté	3 319 056,51
Remboursement sur rémunération personnel	20 852,45
Ventes de produits résiduels	426,6
Autres ventes de produits finis	1460
Redevance spéciale OM	435 871,49
Redevances campings	144 699,08
Ventes marchandises	718 715,13
Autres reversements de fiscalité	197 627
TEOM	12 827 024
Autres participations Etat	17 393,59
Citéo (ex-Eco emballages et Eco Folio)	521 712,41
Autres attributions et participations	1 015
Mandats annulés	6 407,08
Produits de cessions d'immobilisations	5 750,4
Différences sur réalisations transférées en investissement	11 075,94
Produits exceptionnels	32 836,27
Total Recettes	18 261 922,95

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses	
Capital emprunt	119 003,93
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations	11 075,94
Acquisition terrain	2 069,41
Contrôle d'accès déchetterie/installations générales	14 400
Matériel de transport	258 186,39
Autres- bacs	389 878,49
Autres-colonnes	
Autres-containers enterrés Etaples	
Autres-divers	
Construction Hangar Berck	336,25
Extension déchetterie Berck (terrain)/TERRAINS NUS	864
Extension déchetterie Berck (terrain)	45 649,34
Total dépenses	841 463,75

Recettes	
Excédent investissement reporté	2 719 922,65
DETR hangar	28 645,75
Plus ou moins-values sur cessions	3 533,2
Autres immobilisations corporelles -Matériels de transport	13 293,14
Amortissements immobilisations	656 142,6
Total recettes	3 421 537,34

Les reports d'investissement en dépenses représentent un montant de 423 770,40 €.

IV/ Communication

4.1 Communication orale

❖ Les animations :

Chaque animation scolaire ou grand public fait l'objet d'une première rencontre avec l'instituteur ou le responsable du groupe. Au cours de cette rencontre, les objectifs et le contenu de l'animation sont définis afin d'être le mieux adapté au niveau du public.

a. Animations scolaires :

- ✓ Collège Notre Dame de Berck (4 classes de 5ème) :
Opération Nettoyons la Nature (28/09/18) :
Programmation d'animations dans chaque classe début 2019

b. Animations diverses :

- ✓ SAJ de Berck (ESAT) (15/11/18) : 6 personnes
- ✓ IME Les Saules – Rang-du-Fliers (7/12/18) : 7 personnes

❖ Les réunions d'information:

- ✓ Habitants de la résidence ALTEIA à Berck : 6 personnes
- ✓ Personnel du SUNSET et du Cornet d'Amour à Berck (09/08/18) : 5 personnes.

❖ La redevance spéciale :

68 professionnels ont été rencontrés dans le cadre de la mise en place de la redevance spéciale. Lors de ces rendez-vous, un rappel des consignes de tri a été fait.

4.2 Communication écrite

Des calendriers de collecte rappelant les jours de ramassage des poubelles ont été distribués et mis en ligne sur le site internet de la CA2BM.

V/ Perspectives

L'audit du service Collecte et Valorisation des Déchets, lancé en octobre 2017 a abouti, en août 2018, à la rédaction d'un programme fonctionnel détaillant les nouvelles modalités de collecte (révision de fréquences de ramassage, arrêt des collectes du verre et des déchets verts...).

Une procédure de marché public de type dialogue compétitif s'en est suivie jusqu'en février 2019 pour des changements à compter du 1^{er} avril 2019.